

## BASSIN SCOLAIRE DE FLAYAT

### PROCES VERBAL DU CONSEIL DU BASSIN

SEANCE DU 25 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-cinq février à vingt heures, le Comité Syndical du Bassin Scolaire de Flayat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Flayat, sous la présidence de Mme VEDRINE Denise.

Date de convocation : 20 février 2025

**Présents** : D. VEDRINE Vice-Présidente - M. BASCOULERGUE - C. MUGNIER – G. ROCHE – J.L VERGNE – P. MOUNAUD – H. MAZET (suppléant de S. DEMICHEL)

**Pouvoirs** :

**Excusés** : A. DUTHEIL

**Absents** :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : J-L VERGNE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions

La séance est ouverte à 20h03

Mme Denise Védrine ouvre la séance en indiquant que suite à la démission de Mme Marie-Hélène MICHON qui a été adressée à Mme la Préfète le 15 janvier 2025 et acceptée le 18 février 2025, elle assure l'intérim et a convoqué cette réunion.

En qualité de doyenne de ce conseil, elle assure la présidence. Elle demande la désignation d'un secrétaire de séance : Jean-Luc Vergne, candidat est élu à l'unanimité.

Elle demande la désignation de deux assesseurs : M. BASCOULERGUE et G. ROCHE sont élus à l'unanimité.

#### I) Election du président :

Madame Védrine demande s'il y a des candidats à la fonction de président.

M. P. Mounaud indique qu'il est candidat en précisant les éléments suivants : il a pris l'attache du maire de Saint-Merd-la-Breuille et de Madame Védrine qui ont indiqué qu'il était préférable que le président soit résident de la commune de Flayat car il peut répondre plus facilement aux demandes du quotidien qui sont une réalité du fonctionnement d'une école.

## BASSIN SCOLAIRE DE FLAYAT

### PROCES VERBAL DU CONSEIL DU BASSIN

SEANCE DU 25 FEVRIER 2025

D'autre part, il était bien conscient du fait que Mme Michon souhaitait se décharger de la présidence de ce conseil car c'est une charge lourde au quotidien, en plus de ses autres engagements, mais il espérait toujours qu'elle irait jusqu'au bout de son mandat.

Puisque sa demande de démission a été acceptée par Mme la Préfète, il accepte de candidater au poste de Président car il est très attaché au fonctionnement de cette école et bien conscient de l'importance qu'elle a pour nos communes. Il présente aussi sa candidature avec la pleine conscience que M. Jean-Luc Vergne sera aussi présent au quotidien pour l'accompagner dans cette mission auprès de l'école.

C'est donc dans ce cadre qu'il confirme sa candidature.

Madame Védrine demande s'il y a d'autres candidatures. En l'absence d'autres candidats, il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, Patrick Mounaud est élu à l'unanimité par 7 voix sur 7 votants.

Mme Védrine passe la parole à M. le Président.

M. le Président remercie les membres du conseil pour la confiance qui lui est ainsi manifestée.

M. le Président poursuit le déroulement de l'ordre du jour.

### **II) Election du Vice-Président**

M. le Président demande s'il y a des candidatures en précisant qu'une candidature de Saint-Merd-la-Breuille paraît logique. Mme Védrine indique qu'elle souhaite passer le relais. Madame Marianne Bascoulergue présente alors sa candidature, ceci d'autant plus qu'elle a une fille actuellement scolarisée dans cette école.

En l'absence d'autres candidatures, un vote est organisé. Après dépouillement, Mme Marianne Bascoulergue est élue à l'unanimité par 7 voix sur 7 votants

### **II) Election des membres du bureau**

Monsieur le Président rappelle que le bureau est composé du Président, de la Vice-Présidente et de 3 autres membres élus. Il demande si des candidatures se manifestent. Mme Denise Védrine, M. Jean-Luc Vergne et M. Grégory Roche indiquent qu'ils sont candidats.

Département de la Creuse  
Arrondissement d'Aubusson  
23260 FLAYAT  
05.55.67.81.04  
mairie@flayat.fr

## BASSIN SCOLAIRE DE FLAYAT

### PROCES VERBAL DU CONSEIL DU BASSIN

SEANCE DU 25 FEVRIER 2025

Le vote sur ces 3 candidatures est alors organisé successivement.

Election de Mme Denise Védrine : après dépouillement, Mme Denise Védrine est élue à l'unanimité par 7 voix sur 7 votants

Election de M. Jean-Luc Vergne : après dépouillement, M. Jean-Luc Vergne est élu à l'unanimité par 7 voix sur 7 votants

Election de M. Grégoire Roche : après dépouillement, M. Grégoire Roche est élu à l'unanimité par 7 voix sur 7 votants

M. le Président félicite les nouveaux élus.

Il n'y a pas d'autres points à l'ordre du jour, Monsieur le Président indique qu'un prochain conseil sera réuni pour le vote du budget notamment.

La séance est levée à 20h55.

Le Président

P. MOUNAUD

  
**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DU BASSIN SCOLAIRE  
de FLAYAT**

Le secrétaire de séance

J-L. VERGNE



